



PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 5 février 2026

Présents : Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Solange COOKE, Carine DUNAND, Pierre BESSY, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF, Alain QUINET

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Stéphanie PERNOD donne pouvoir à *Carine DUNAND*, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à *Pierre BESSY*, Claude JOND donne pouvoir à *Alain QUINET*, Nicolas ELIE donne pouvoir à *Jean-Paul JACCAZ*

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales. Pierre BESSY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION du Procès-Verbal de la SEANCE du 11 décembre 2025

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de l'Assemblée du 11 décembre 2025, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

COMMUNICATIONS du MAIRE

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut, par délibération, déléguer au maire certaines compétences limitativement énumérées.

Listes des décisions prises entre le 11/12/2025 et le 05/02/2026 :

Néant

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 5 février 2026

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE SUR CONVOCATION DES 22 et 29 janvier 2026

Chapitre Administration – finances

- 1/ Approbation du CFU 2025 du Budget Principal
- 2/ Affectation du résultat 2025 du Budget Principal
- 3/ Vote des taux de fiscalité directe locale 2026
- 4/ Vote du budget primitif 2026 du Budget Principal
- 5/ Attribution des subventions aux associations – année 2026 – 1^{ère} vague
- 6/ Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS – exercice 2026
- 7/ Fixation du forfait communal 2026 pour l'école maternelle privée sous contrat d'association
- 8/ Créations d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – été 2026
- 9/ Contrat d'assurance des risques statutaires 2027-2030 et convention de participation prévoyance 2027-2032 – mandant au CDG74
- 10/ Création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du centre de loisirs du Val d'Arly – approbation des statuts et décision d'adhérer
- 11/ Approbation de l'adhésion au groupement de commandes pour l'accès à un service d'assistance juridique
- 12/ Etude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture rénovée de la micro-crèche « Les Pralinous » - Approbation du plan de financement du SYANE

Chapitre Urbanisme - Foncier

- 13/ Acquisition foncière parcelle Bois cadastrée section A 2319 lieudit « La Rajiat » sur les Consorts Mollier
- 14/ Acquisition foncière parcelles boisées cadastrées section A2816 et 2819 lieudit « veret » sur les Consorts Brunier
- 15/ Désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation de parties du chemin rural dit des Nantets
- 16/ Mise à jour convention de mise à disposition terrain communal pour les jardins partagés au profit de l'association les Jardins de Pratz
- 17/ Approbation des nouveaux termes de la Convention Loi Montagne dans le cadre du Permis de Construire modificatif les Bernards
- 18/ Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un réseau de chaleur

Chapitre Eau - Assainissement

- 19/ Approbation du CFU 2025 budget de l'eau et de l'assainissement
- 20/ Affectation des résultats 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement
- 21/ Vote du budget primitif 2026 du budget de l'eau et de l'assainissement
- 22/ Accord de principe pour une coopération sur la fourniture d'eau potable avec Arlysère

CHAPITRE ADMINISTRATION – FINANCES

1/ D2026-02-001 – Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui retrace l'exécution complète de l'exercice.

Il précise que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de **2 274 677,22 €**, un déficit d'investissement de **362 449,57 €** et un résultat consolidé positif de **1 912 227,65 €**.

Monsieur le Maire salue la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré les nombreuses hausses structurelles qui permettent de dégager un excédent venant soutenir les projets d'investissement.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote conformément aux dispositions réglementaires. Alain QUINET met la délibération au vote.

Approuvé à l'unanimité des votants et représentés, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote.

2/ D2026-02-002 – Budget principal – Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire expose la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 afin d'assurer l'équilibre des sections budgétaires.

Il rappelle les montants proposés en réserves d'investissement (**1 596 763,94 €**), en report d'investissement (**362 449,57 €**) et en report de fonctionnement (**677 913,28 €**).

Ces affectations permettent notamment de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement tout en maintenant une marge de manœuvre en fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité

3/ D2026-02-003 – Fiscalité – Fixation des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer annuellement sur les taux des impôts locaux.

Il propose de **reconduire à l'identique les taux votés en 2025**, afin de garantir la stabilité fiscale pour les contribuables dans un contexte économique contraint.

Approuvé à l'unanimité

4/ D2026-02-004 – Budget principal – Approbation du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du Budget Primitif 2026, élaboré avec reprise des résultats 2025 et examiné préalablement en commission finances.

Il précise que le budget a été construit pour assurer la continuité de fonctionnement de la collectivité en cette année électorale. Le prochain conseil municipal pourra opérer des ajustements par décision modificative ultérieure.

Il souligne la prudence sur les prévisions de recettes de fonctionnement compte-tenu de la loi de finances adoptée il y a tout juste une semaine, et donc l'absence de notification des dotations de l'Etat et des bases de la fiscalité à ce jour.

Il présente les principaux investissements inscrits, permettant d'assurer le bon entretien du patrimoine bâti, de la voirie, la continuité des projets engagés, les opérations nécessaires à la sécurité et le bon fonctionnement des services.

Le budget s'établit en équilibre à **6 506 632 € en fonctionnement** et **4 988 631,78 € en investissement**, traduisant les priorités communales en matière d'entretien du patrimoine, de maintien des services à la population et de poursuite des projets engagés.

Approuvé à l'unanimité

5/ D2026-02-005 – Attribution de subventions aux associations – Année 2026

Monsieur le Maire présente les propositions d'attribution de subventions aux associations locales, issues des travaux de la commission finances et de l'examen des bilans d'activité transmis.

Il précise que les montants proposés visent à assurer la continuité du fonctionnement des structures existantes, tandis que les demandes exceptionnelles ou nouvelles feront l'objet d'un examen complémentaire ultérieur par le conseil installé à la suite des élections municipales de mars 2026.

Messieurs Pierre BESSY et Stéphane GRAFF informent de l'avancement de la création d'une association organisant des soirées jeux suite à une initiative lancée par la commune. L'association qui sera créée pourra déposer une demande de subvention à la commune pour se doter de jeux de sociétés.

Monsieur le Maire souligne l'importance du tissu associatif dans l'animation de la vie locale et remercie les bénévoles impliqués.

Approuvé à l'unanimité

6/ D2026-02-006 – Subvention de fonctionnement au CCAS – Année 2026

Monsieur le Maire rappelle le rôle du Centre Communal d'Action Sociale dans l'accompagnement des publics fragiles et la mise en œuvre des actions sociales facultatives de la commune.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2026, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement de **15 500 €**. Le budget voté par le Conseil d'administration du CCAS pour l'exercice 2026 est en légère augmentation afin de permettre l'organisation d'une sortie à la journée pour les anciens à l'automne.

Madame Sophie JUELLE indique que le repas des Anciens 2025 s'est déroulé à la nouvelle salle de La Rosière, salle très appréciée. Elle précise que les futurs élus devront rapidement, dès le mois de juin, se saisir de l'organisation de la sortie des anciens afin de disposer d'un choix suffisant car les activités de groupe sont prisées sur la fin septembre/début octobre.

Monsieur le Maire salue à l'occasion de cette délibération la mémoire d'Odette JOGUET, très investie dans la vie associative de la commune et au CCAS, et de Messieurs PARLIER et ROSSIER, dont les décès soudains et récents attristent fortement l'assemblée.

Madame Sophie JUELLE insiste sur l'importance de maintenir le lien social avec et entre les anciens. Monsieur Pierre BESSY précise que le club de jeux qui se structure en association prévoit d'organiser des séances en journée le jeudi après-midi qui offriront des activités en journée, notamment dans un souci de combattre l'isolement.

Approuvé à l'unanimité

7/ D2026-02-007 – Fixation du forfait communal 2026 – École maternelle privée sous contrat

Monsieur le Maire rappelle que la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle privée sous contrat « Saint-Joseph », en application du Code de l'éducation.

En l'absence d'école maternelle publique de référence, il est proposé de fixer un **montant forfaitaire de 40 000 €** pour l'année scolaire 2025-2026, déterminé après échanges avec l'OGEC et analyse des charges éligibles.

Il est également prévu, pour les exercices suivants, le versement en début d'année d'une **avance de 50 % du forfait de l'année précédente**, afin de garantir la trésorerie de l'établissement, le solde étant ajusté lors du vote du budget communal.

Les conseillers prennent acte de l'évolution du montant, liée notamment à une meilleure répartition des charges auparavant supportées par l'association propriétaire des locaux de l'école maternelle.

Approuvé à l'unanimité

8/ D2026-02-008 – Création d'emplois saisonniers – Été 2026

Monsieur le Maire rappelle l'augmentation de l'activité communale durant la période estivale et la nécessité d'adapter temporairement les effectifs.

Il est proposé la création de **4 emplois non permanents** : 2 agents techniques pour une durée maximale de six mois et 2 agents de surveillance de la voie publique pour une durée maximale de trois mois.

Approuvé à l'unanimité

9/ D2026-02-009 – Assurance statutaire et prévoyance – Mandat au CDG74

Monsieur le Maire expose que les contrats d'assurance statutaire et de prévoyance arrivant à échéance fin 2026, il est proposé de mandater le Centre de Gestion de la Haute-Savoie afin de lancer une procédure de consultation groupée.

Il précise que cette démarche n'engage pas la commune à adhérer ultérieurement aux contrats, mais permet de bénéficier de la technicité du centre de gestion sur ces contrats, d'une mutualisation des offres et d'une sécurisation juridique.

Les conseillers soulignent l'intérêt financier potentiel de cette mutualisation.

Approuvé à l'unanimité

10/ D2026-02-010 – Création du SIVU du Centre de loisirs du Val d'Arly

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique réunissant sept communes du Val d'Arly (Crest-Voland, Cohennoz, Flumet, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle et Praz-sur-Arly), destiné à porter la création et la gestion d'une maison d'animation intercommunale. Il précise les modalités de gouvernance prévues par les statuts (1 délégué titulaire et 1 suppléant pour la commune), ainsi que la participation financière de la commune fixée à 10 % des dépenses.

Les échanges portent sur l'intérêt de mutualiser les moyens et sur la fréquentation importante de l'accueil de loisirs de VVA par les enfants de la commune.

Les conseillers saluent la coopération engagée avec les communes du Val d'Arly.

Approuvé à l'unanimité

11/ D2026-02-011 – Adhésion à un groupement de commandes – Assistance juridique

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'un service d'assistance juridique mutualisé via la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Le renouvellement de l'adhésion est proposé pour un montant annuel de **2 500 €**, dans le cadre d'un marché global estimé à 31 860 €.

Approuvé à l'unanimité

12/ D2026-02-012 – Étude de faisabilité photovoltaïque – Micro-crèche « Les Pralinous »

Monsieur le Maire présente le projet d'étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la micro-crèche en partenariat avec le SYANE.

Le coût de l'étude est estimé à 2 399,04 € TTC, financé à 70 % par le SYANE, la participation communale s'élevant à **719,71 €**, assortie d'une contribution de **72 €** au budget de fonctionnement du syndicat.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE URBANISME – FONCIER

13/ D2026-02-013 – Acquisition foncière – Parcelle boisée A2319

Monsieur Pierre BESSY présente la proposition d'acquisition amiable d'une parcelle boisée située lieudit « La Rajiat », d'une superficie de **26 ares 20 centiares**, dans une logique de réduction du morcellement forestier communal.

Le prix de vente est fixé à **786 €**, auquel s'ajoutent des frais d'acte estimés à **600 €**, inscrits au budget d'investissement 2026.

Les échanges soulignent l'intérêt patrimonial et environnemental de cette acquisition à coût modéré, qui permet de réduire le morcellement forestier.

Approuvé à l'unanimité

14/ D2026-02-014 – Acquisition foncière – Parcelles boisées A2816 et A2819

Monsieur Pierre BESSY expose la proposition d'acquisition de deux parcelles boisées situées lieudit « Vêret », pour une superficie totale d'environ **1 hectare 89 ares**, contiguës à une propriété communale existante.

Le prix de vente est fixé à **5 000 €**, avec des frais d'acte estimés à **900 €**, inscrits au budget d'investissement 2026.

Les conseillers soulignent la cohérence foncière que permet cette acquisition ainsi que l'intérêt de consolider le patrimoine forestier communal.

Approuvé à l'unanimité

15/ D2026-02-015 – Désaffectation et déclassement de parties du chemin rural des Nantets

Monsieur le Maire rappelle que certaines portions du chemin rural des Nantets ont évolué au fil du temps et qu'il convient de procéder à une régularisation foncière.

La délibération vise à autoriser le lancement d'une **enquête publique préalable** au déclassement de ces emprises, et en vue d'une cession ultérieure aux propriétaires riverains.

Il s'agit d'une étape procédurale préalable.

Madame Solange COOKE, riveraine concernée, s'abstient.

Approuvé à 12 voix (présents et représentés), et 1 abstention

16/ D2026-02-016 – Renouvellement de la convention « Jardins de Pratz »

Monsieur Pierre BESSY rappelle que la convention de mise à disposition de terrains communaux au profit de l'association « Les Jardins de Pratz », conclue en janvier 2023 pour une durée de trois ans, arrive à échéance.

Il est proposé de la renouveler pour une nouvelle période de **trois ans**, dans les mêmes conditions, afin de permettre la poursuite de l'activité de jardins partagés.

Les conseillers soulignent l'intérêt social et environnemental de cette initiative locale.

Approuvé à l'unanimité

17/ D2026-02-017 – Convention Loi Montagne – Résidence de tourisme « Les Grabilles »

Monsieur le Maire présente la version modifiée de la convention dite « Loi Montagne » encadrant les conditions de réalisation et d'exploitation d'une résidence de tourisme portée par la société SAS Les Bernards.

Il précise que cette délibération **annule et remplace** la délibération adoptée en décembre 2025, des modifications ayant été apportées concernant le classement de la résidence et les obligations liées au permis de construire modificatif à déposer.

Monsieur le Maire rappelle que cette convention a pour objet notamment de pérenniser la destination touristique de cette nouvelle construction.

Approuvé à l'unanimité

18/ D2026-02-018 – Autorisation d'Occupation Temporaire constitutive de droit réel – Réseau de chaleur

Monsieur le Maire expose le projet porté par la société Énergies Renouvelables des Alpes (ERA) visant à créer un réseau de chaleur valorisant l'énergie issue des eaux usées de la station d'épuration pour alimenter le secteur de la ZAC des Varins.

Il précise que suite à cette manifestation d'intérêt spontanée, la commune a publié un appel à manifestation d'intérêt afin de recueillir d'éventuelles offres concurrentes. Aucune autre offre n'a été déposée.

Ce projet implique l'occupation du domaine public communal et la délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) constitutive de droit réel pour une durée de **50 ans**, moyennant une redevance annuelle de **0,30 € HT par mètre linéaire de réseau**.

Les conseillers soulignent l'intérêt environnemental du dispositif et son inscription dans la politique de transition énergétique communale.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE EAU - ASSAINISSEMENT

19/ D2026-02-019 – Budget annexe Eau et Assainissement – Approbation du CFU 2025

Monsieur Pierre BESSY présente le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Eau et Assainissement, retraçant l'exécution de l'exercice en sections d'exploitation et d'investissement.

Le document fait apparaître un **résultat consolidé positif de 460 722,65 €**, qui sera repris dans le budget 2026.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote conformément aux dispositions réglementaires. *Pierre BESSY met la délibération au vote.*

Approuvé à l'unanimité des votants et représentés, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote.

20/ D2026-02-020 – Budget annexe Eau et Assainissement – Affectation des résultats 2025

Monsieur Pierre BESSY présente les modalités d'affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026, incluant notamment **117 285,68 € en réserves d'investissement** et **460 722,65 € en report d'exploitation**.

Il précise que cette opération vise à garantir l'équilibre budgétaire du service et à sécuriser les investissements à venir.

Approuvé à l'unanimité

21/ D2026-02-021 – Budget annexe Eau et Assainissement – Approbation du Budget Primitif 2026

Monsieur Pierre BESSY présente le Budget Primitif 2026 du service Eau et Assainissement, établi avec reprise des résultats 2025.

Le budget s'élève à **1 090 000 € en exploitation** et **730 483,23 € en investissement**, permettant d'assurer le fonctionnement courant du service ainsi que l'entretien et l'amélioration des réseaux.

Monsieur Pierre BESSY souligne le lancement de la révision du schéma directeur de l'assainissement, une mise à jour devant être faite tous les 10 ans.

Approuvé à l'unanimité

22/ D2026-02-022 – Accord de principe pour une coopération avec ARLYSÈRE – Eau potable

Monsieur Pierre BESSY expose la demande de la Communauté d'Agglomération Arlysère visant à étudier une interconnexion des réseaux d'eau potable afin de sécuriser l'alimentation de certaines communes du Val d'Arly.

Messieurs Yann JACCAZ et Pierre BESSY précisent que la commune de Praz-sur-Arly dispose actuellement d'une marge de manœuvre sur sa ressource, avec une utilisation d'environ **39 % de ses droits de prélèvement en période de pointe**, tout en rappelant que la priorité restera donnée aux besoins communaux.

Cette délibération constitue un **accord de principe**, préalable à la réalisation d'études techniques et financières.

Monsieur Franck PRADEL constate que la ressource est abondante localement et permet une logique de solidarité avec nos voisins mais regrette que cette ressource soit limitée par autorisation de l'Etat pour les besoins des activités du domaine skiable au travers de la neige de production.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie les conseillers et les services pour ces six années de mandat.

Les conseillers retournent les remerciements à Monsieur le Maire pour la qualité de l'animation de l'équipe et sa bienveillance.

La séance est levée à 20h21.

Secrétaire de séance,



Vu pour être affiché sur le site de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Séverine FONTANGES

